AUTORITE AERONAUTIQUE



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

Décision N° • 0 0 1 2 8/D/CCAA/DG portant nomination de responsables à la Cameroon Civil Aviation Authority, Direction du Transport Aérien et de la Réglementation.

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution;

Vu la loi n°98/023 du 24 décembre 1998 portant régime de l'Aviation civile ;

Vu le Décret n°99/198 du 16 septembre 1999 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique, ensemble son modificatif subséquent ;

Vu le décret n°2010/022 du 27 janvier 2010 portant nomination du Directeur général et du Directeur général adjoint de l'Autorité Aéronautique ;

Vu la Décision n°04/CCAA/CA du 09 avril 2009 portant organisation de la Direction Générale de la Cameroon Civil Aviation Authority,

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE:

Article 1er: Sont à compter de la date de signature de la présente Décision, nommés aux postes de responsabilité ci-après à la Direction du Transport Aérien et de la Réglementation.

1- SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE LA COOPERATION :

- Service de la Réglementation : Chef de Service : Monsieur ETOGO OHANDZA Joël Patrick, matricule 000131, poste créé.
- Service des Etudes et de la Coopération Aéronautique : Chef de Service : Madame NGONE Glory EKINDE matricule 00164, poste créé.
- Service des Autorisations: Chef de Service: Monsieur RITZENTELAR CHINAGA AKKUM matricule 000191, poste créé.
- Service des Marchés du Transport Aérien: Chef de Service: Madame DJOUMAÏ HAMADJODA matricule 000280, poste créé.

2- SOUS DIRECTION DE LA PROSPECTIVE

- Service de la Statistique: Chef de Service: Madame IYA FALMATA TOUKOURI matricule 000167, poste créé.
- Service des Etudes Economiques: Chef de Service: Monsieur PENYIN Théodore matricule 000120, poste créé.

.../...

Service du Développement du Transport Aérien : Chef de Service : Madame NDUNGO Olive matricule 000149, poste créé.

<u>Article 2</u>: Les intéressés auront droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3: La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 2 4 JUIN 2010

Le Directeur Général

Ampliations

- PCA
- DGA
- DAF
- Intéressés
- Chrono
- Affichage

ierre Jankam Ingénieur Général